

# 4<sup>e</sup> licence mobile 3G: Tele2 Mobile veut un soutien coercitif aux MVNO

La publication du décret officialisant la relance du dossier *» 4<sup>e</sup>me licence »* – les dossiers devront être remis avant le 29 octobre – ne fait pas que des heureux. L'un des chefs de file des opérateurs mobiles virtuels, ou MVNO -qui, comme Darty, [Virgin](#) ou autres, proposent des services de téléphonie mobile en louant l'infrastructure à l'un des 3 licenciés – déplore l'absence de mesures concrètes en leur faveur.

Dans un communiqué daté du 1<sup>er</sup> août, Tele2 Mobile ne se prive pas de rappeler que le marché des mobiles en France est *« verrouillé de longue date par les trois opérateurs de réseaux »* [Orange, SFR, Bouygues Telecom]

Cet opérateur de services mobiles alternatif *« déplore l'absence de mesures concrètes visant à l'amélioration des conditions d'accueil des MVNO et en particulier sur l'obligation attendue d'hébergement d'opérateurs mobiles dégroupés »*.

De telles mesures, ajoute le communiqué de Tele2 Mobile, avaient pourtant fait l'objet de *« recommandations très précises et motivées, tant de l'Arcep que du Conseil de la Concurrence »*.

L'opérateur MVNO rappelle que ce *« blocage du marché »* a été épinglé par l'étude sur le *« Comportement des consommateurs de téléphonie mobile et changement d'opérateur »*, publiée le 10 juillet dernier par l'Arcep – un document où la haute autorité rappelait qu'en France la moitié des clients en téléphonie mobile n'a pas changé d'opérateur depuis plus de cinq ans.

## **Une réponse à la faillite de la concurrence ?**

En conséquence, Tele2 Mobile refuse de considérer que l'attribution d'une 4<sup>e</sup>me licence à un nouvel entrant, serait *« LA réponse à cette faillite »* de la concurrence en raison de son impact tardif.

*« La solution immédiate passe par une évolution du modèle actuel des MVNO vers celui d'opérateurs mobiles dégroupés (MVNO étendu).*

*(...) Seule la possibilité de devenir un opérateur mobile dégroupé comme cela a été le cas pour la boucle locale fixe, serait déterminante pour débloquer la situation. De plus, et en donnant un signal fort au marché, le régulateur stimulerait l'investissement dans les réseaux »*.

Grégory Gosset, dg de Tele2 Mobile France, met les points sur les 'i':

*« Le contexte de marché dans lequel nous opérons en France nous bride dans nos ambitions et limite les baisses de tarifs que nous sommes en mesure de proposer aux consommateurs. Dans d'autres marchés européens comme la Hollande et la Norvège, le lancement d'opérateurs mobiles dégroupés a permis des investissements dans les réseaux au profit des consommateurs qui en ont touché les dividendes en terme de baisses de tarifs »*.

L'opérateur MVNO, qui a récemment confirmé sa rentabilité, reconnaît toutefois un point positif à

la réglementation nouvelle : elle incite les opérateurs de réseaux à ouvrir la porte aux opérateurs mobiles dégroupés (cf. les engagements décrits à l'article 3.3.4. t 2 du cahier des charges). Mais il faudrait que de telles mesures soient coercitives et non pas seulement incitatives.

*« Nous avons bon espoir que, pour l'attribution du prochain lot, le législateur passe de la bonne conscience à l'action en rendant obligatoire cette disposition aujourd'hui optionnelle »*, écrit **Grégory Gosset**.